



29 mars 2012

Communiqué de presse

Lutter contre les fuites des réseaux d'eau des collectivités : l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse lance un appel à projets

L'appel à projets est ouvert aux collectivités, d'avril à août 2012. Doté de 10 millions d'euros, il cible les projets de réduction de fuites sur les réseaux d'eau potable et d'économies d'eau dans les bâtiments publics. Les lauréats verront leurs projets financés à 50%.

Ils remettront leur déclaration d'intention avant le 15 juin prochain et leur dossier définitif en août. Les informations et les dossiers sont téléchargeables sur www.eaurmc.fr/economiesdeau.

▪ **Une relance des investissements pour lutter contre les fuites d'eau des réseaux est devenue nécessaire.** Sur le bassin Rhône-Méditerranée, une majorité de collectivités affiche un rendement du réseau d'eau potable compris entre 50 et 70%. 1 à 2 litres d'eau sur 4 disparaît dans la nature. L'ONEMA évalue le temps de renouvellement des réseaux d'eau potable à 140 ans actuellement en France, bien plus que leur durée de vie nominale. L'appel à projets lancé par l'Agence de l'eau donne le coup d'envoi de cette relance.

▪ **Pour la première fois, les aides de l'agence pour économiser l'eau vont concerner toutes les villes, même hors zones déficitaires en eau, avec cet appel à projets.** Jusqu'ici l'Agence de l'eau avait financé des économies d'eau uniquement dans les territoires en déficit hydrique, représentant 40% de son territoire.

Désormais un nouveau décret du 27 janvier 2012, pris en application de la loi Grenelle 2, élargit la politique de lutte contre les fuites des réseaux à toutes les villes. Les collectivités devront faire un diagnostic de leur patrimoine d'ici fin 2013, puis élaborer un plan de résorption des fuites si le rendement de leur réseau est inférieur à 85% en ville, ou 65 à 80% en milieu rural. A défaut, la redevance de prélèvement d'eau payée à l'Agence de l'eau sera doublée dès 2014. Le ministère de l'écologie estime les travaux nécessaires à près d'1,5 milliard d'euros par an (environ 350 millions en Rhône-Méditerranée). Cet appel à projets donne également corps à la mesure phare du plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 : réduire d'ici 2020 de 20% les prélèvements d'eau.

Des collectivités agissent pour lutter contre les fuites d'eau

Nîmes Métropole (30) : 230 000 habitants
Rendements de 42% à 88%, selon les communes de l'agglomération.
5M€ de travaux prévus sur 4 ans pour atteindre un rendement de 75%.

Rivesaltes (66) : 7900 habitants.
Rendement de 47 %.
Travaux sur 2% du linéaire du réseau pour supprimer 28% de pertes d'eau.
(150 000m³/an d'eau économisée)

Syndicat Intercommunal de Giromagny (90) : 12000 habitants.
Rendement de 55%.
Travaux sur le réseau pour atteindre 70% de rendement (60000 m³/an d'eau économisée).